



Le 27 février 2018

**Par SDÉ, courriel et messagerie**

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télééc. : 514 289-2007  
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demandes d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle de mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité (le « Coordonnateur »)  
Dossiers de la Régie: R-3944-2015, R-3949-2015 et R-3957-2015  
Notre référence : R051436 JOT**

---

Monsieur,

Faisant suite à votre correspondance en date du 23 février 2018, le Coordonnateur soumet à la Régie de l'énergie la version anglaise de définitions des termes « production raccordée au RTP », « production non raccordée au RTP », « raccordé au RTP » et « non raccordé au RTP » dans la pièce **HQCMÉ-24, document 1** concernant le dossier mentionné en objet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

JOT /sg

p. j.

c. c. Intervenants (par courriel seulement)